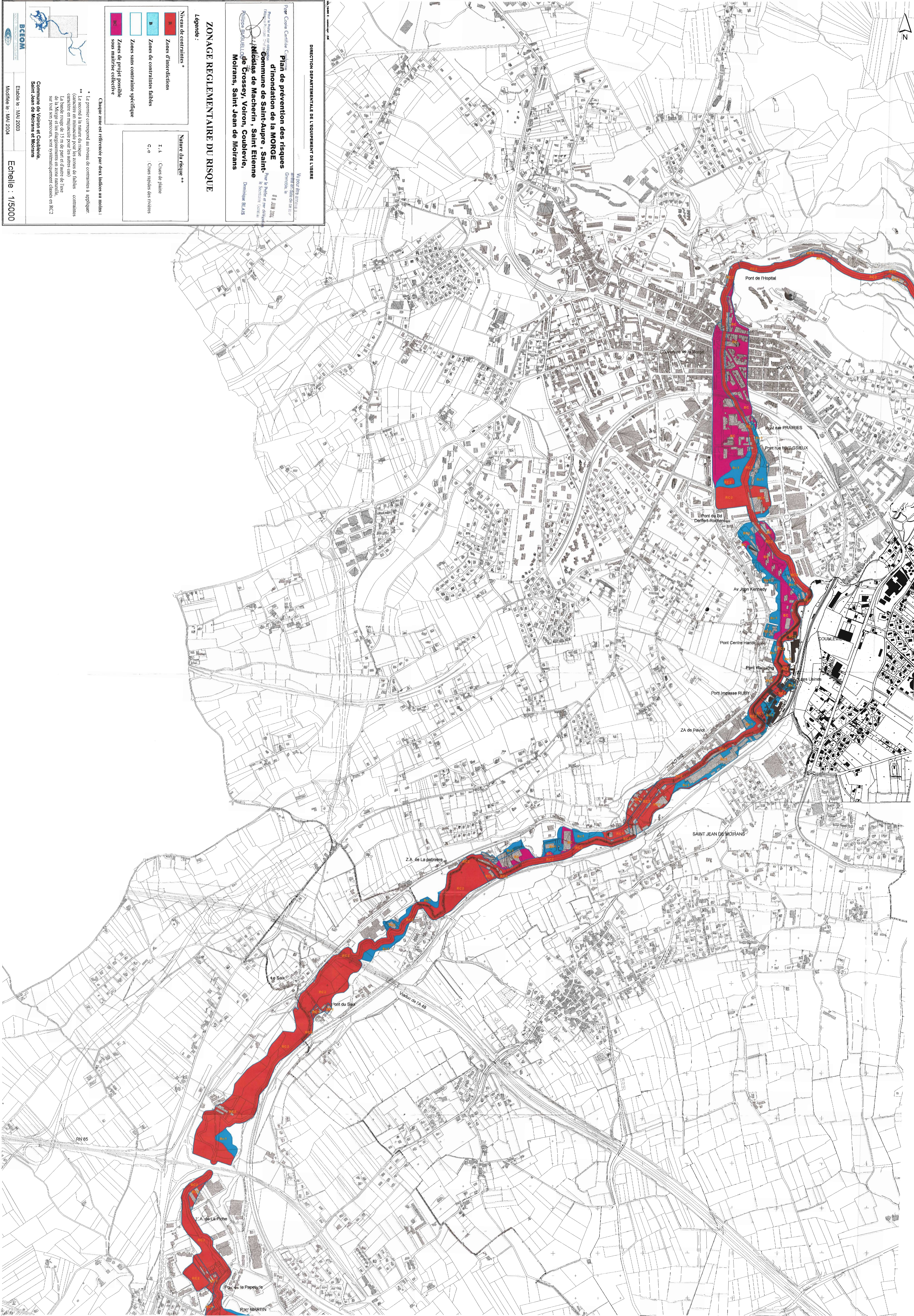




Plan de prévention des risques d'inondation de la MORGE

Commune de Saint-Aupre, Saint-Etienne-Maclois de Crossey, Voiron, Coullevie, Moirans, Saint-Jean de Moirans

Philippe BURELLOU

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE

Plan de prévention des risques d'inondation de la MORGE

Commune de Saint-Aupre, Saint-Etienne-Maclois de Crossey, Voiron, Coullevie, Moirans, Saint-Jean de Moirans

Philippe BURELLOU

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE

Niveau de contraintes *

Zones d'orientation

Zones de contraintes faibles

Zones de contraintes fortes

Zones de projet possible sous maîtrise collective

Nature du risque **

I, J : Crues de plaine

C, O : Crues rapides des rivières

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

** La première correspond au niveau de contraintes à appliquer

** La seconde à la nature du risque (crues en ruisseau pour les zones de faibles contraintes, crues en ruisseau pour les zones de fortes contraintes)

La bande rouge de 15 m de part et d'autre de l'axe de la Morge et les déplacements en zone naturelle, sur tout son parcours, sont systématiquement classés en RC2

Commune de Voiron et Coullevie, Saint-Jean de Moirans et Moirans

BCIOM

Établie le : MAI 2003

Modifiée le : MAI 2004

Echelle : 1/5000